

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 30 (1959)

Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8. Août 1959

SOMMAIRE

L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles
Le marché du travail — Chronique économique

L'industrie horlogère et ses nouvelles bases conventionnelles

Conférence faite par Monsieur le ministre Gérard Bauer, président de la Fédération suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie, à l'assemblée générale l'ADIJ du 11 juillet 1959, aux Breuleux

Les Breuleux, 11 juillet 1959.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais pas commencer cette conférence sans dire tout le plaisir et l'intérêt que je ressens à m'adresser aux représentants d'une région dans laquelle l'industrie horlogère joue, depuis si longtemps, un rôle de premier plan. En outre, je considère comme un privilège d'être appelé à parler devant l'Association pour la défense des intérêts du Jura ; au cours de ma carrière, et notamment lorsque j'avais l'honneur de diriger les finances de Neuchâtel, ma ville natale, que tant de liens unissent au Jura voisin, j'ai eu bien souvent l'occasion d'admirer l'action efficace, intelligente et durable, menée par l'ADIJ, sous la conduite de M. le Président Reusser. Qu'il me soit permis de vous remercier de votre appel, non seulement pour ma personne, mais aussi pour l'industrie dont je vais vous entretenir.

Cette conférence est consacrée aux problèmes de la structure interne de l'industrie horlogère de notre pays. A cet égard, comme à d'autres, nous sommes placés devant de nombreuses échéances. Les rapports des différentes organisations horlogères entre elles, vis-à-vis de l'Etat, se transforment ou sont en cours de transformation. Quel est le sens de l'évolution qui se dessine, quel rôle les facteurs intérieurs et les facteurs extérieurs y jouent-ils, à quelles tâches nouvelles avons-nous à faire face, tel est le sujet que je vais traiter devant vous. Les vues que je développerai sont personnelles, et ne sauraient par conséquent engager que moi-même.